

■ **Nouvelle Lemania S.A. Manufacture d'horlogerie**, à Le Chenit (FOSC du 17.03.2003, p. 13). Selon décision de son assemblée générale du 23 juin 2004, contrat de fusion du 22 juin 2004 et bilan au 31 décembre 2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que Montres Breguet S.A., à L'Abbaye, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 7182 du 09.07.2004
(02360930 / CH-550.0.066.234-6)